

**Bruxelles, le 12 septembre 2025
(OR. en)**

12628/25

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0198 (BUD)**

**FIN 1046
SOC 598**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12247/25
Objet:	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Belgique (EGF/2025/001 BE/BelGaN)

• *Approbation*

1. Le 26 août 2025, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), accompagnée de la proposition correspondante de virement de crédits n° DEC 11/2025¹.
2. La proposition vise à mobiliser un montant de 0,9 million d'EUR au titre du FEM pour répondre à une demande de mobilisation du Fonds présentée par la Belgique à la suite de licenciements survenus au sein de BelGaN BV (fabricant de produits à base de nitrure de gallium et autrefois à base de silicium), afin d'apporter une aide à la réinsertion professionnelle des 417 bénéficiaires concernés, conformément aux critères d'intervention énoncés à l'article 4, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) 2021/691².

¹ Document 12250/25.

² Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) n° 1309/2013 (JO L 153 du 3.5.2021, p. 48, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/691/oj>).

3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition lors de sa session du 12 septembre 2025 et a été en mesure de l'approuver.
 4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui figure dans le document 12629/25.
-